

*Questions orales**[Français]*

M. Waddell: En ce moment, un groupe de jeunes gens occupent le bureau du Bien-être social à Montréal. Est-ce que le ministre rencontrera ce groupe pour discuter du rôle du gouvernement fédéral, et ce pour les aider?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je pense, monsieur le Président, que le député qui a fait un effort pour poser sa question en français pour que les gens du Québec l'écoutent appréciera ma réponse.

Nous n'avons pas l'habitude d'intervenir dans des domaines de compétence provinciale, surtout pas quand une manifestation commence à peine. Les gens du Québec savent très bien que si nous remboursons 50 cents par dollar dans le cadre du Bien-être social et de tous les services sociaux, tous les CLSC du Québec, c'est cependant la province qui décide des taux et des types de programmes. Nous ne pouvons intervenir que pour rembourser. Alors, les gens doivent d'abord prendre des dispositions officielles pour nous «approcher», autrement ce serait intervenir dans des affaires provinciales.

[Traduction]

ON PROPOSE D'IMPOSER DES NORMES NATIONALES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre n'ignore sans doute pas qu'au Québec une personne seule, vivant de l'assistance publique, reçoit \$150 par mois si elle a moins de 30 ans et \$400 par mois si elle a plus de 30 ans. La même chose existe en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces. Le ministre sait-elle si pareille mesure sociale est constitutionnelle, surtout que les dispositions contre la discrimination de la Constitution entrent en vigueur l'année prochaine? Ne convient-elle pas avec moi qu'il faudrait songer à imposer des normes nationales dans ce domaine? Il est vraiment injuste de pratiquer la discrimination contre les jeunes en l'occurrence, surtout qu'ils courent deux fois plus de risques que leurs aînés de se retrouver sans travail.

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que le député ne connaît pas le Québec et n'est pas au courant de ce qui se passe dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, et ce, touchant les jeunes au Québec. J'ai accepté et signé au nom du gouvernement du Canada un projet-pilote, sous le couvert du Bien-être social, pour les jeunes assistés sociaux, les aidant ainsi dans plusieurs domaines, et ce de façon particulière. Bien sûr la règle de base est qu'ils ne doivent pas y être forcés, mais ils sont invités à avoir des bénéfices supplémentaires selon qu'ils améliorent leur formation et leur apprentissage d'une part, et d'autre part, s'ils travaillent dans diverses industries ou dans des services communautaires.

Donc, nous sommes très impliqués. Chaque fois qu'une province a une bonne idée, dirions-nous, nous faisons tout pour permettre que cette bonne idée devienne réalité.

Le second volet de la question du député touche au niveau des allocations d'aide sociale.

[Traduction]

Je voudrais bien, évidemment, qu'on décide ensemble d'arrêter des normes applicables à tout le pays. Dans toutes les provinces, ceux qui reçoivent des prestations d'assistance publique vivent en deça du seuil de la pauvreté. C'est l'évidence même et ce n'est pas la première fois que nous le faisons remarquer.

Nous n'avons pas manqué de sensibiliser le public à cette regrettable situation. Mais je répète que je dois respecter la Constitution. Elle existe justement pour que le Canada puisse fonctionner, elle nous a été d'un précieux secours et elle prévoit que ce sont les provinces qui déterminent le montant des prestations d'assistance publique; nous leur remettons ensuite 50c. pour chaque dollar qu'elles dépensent à ce chapitre.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA PARTICIPATION DU CANADA À LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME DE L'ONU

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme. L'an prochain, une conférence internationale marquera la fin de la décennie consacrée aux femmes par l'Organisation des Nations Unies. Le ministre peut-elle nous dire si le Canada participera à cette conférence et ce que nous faisons pour nous y préparer?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis ravie que le député de Scarborough-Centre soulève aujourd'hui cette question. J'ai le grand plaisir d'annoncer que le 23 mai dernier, à la séance du printemps du Conseil économique et social, à New York, le Canada a été réélu à la Commission de la condition de la femme de l'ONU. J'ajouterais que notre pays est le seul à avoir été réélu. Il est particulièrement important que nous continuions à faire partie de la Commission parce que nous nous préparons activement pour la conférence de 1985 à Nairobi. Cela garantit évidemment que nous aurons un rôle bien précis à jouer à cette conférence de Nairobi.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS RADIOACTIFS EN ONTARIO

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui répond à la place du ministre de l'Énergie. Le 3 novembre 1983, le ministre de l'Énergie, au nom du gouvernement du Canada, a apposé sa signature sur un contrat avec le gouvernement de l'Ontario, contrat qui porte sur l'enlèvement et l'entreposage temporaires de déchets à faible radioactivité qui se trouvaient dans la subdivision de Malvern, à Scarborough, dans une zone de Scarborough située sur le chemin Reesor, à proximité de la limite de York-Nord.

D'après la première clause de ce contrat, le gouvernement fédéral assume la responsabilité, pour reprendre les termes du contrat, d'enlever et de faire disparaître pour toujours les déchets de Malvern. Pourquoi le gouvernement a-t-il participé à l'enlèvement et à l'entreposage temporaire de déchets à faible radioactivité, dans ce qui correspond à des sacs en plastique, sur un terrain de deux acres situé à proximité de la limite de York-Nord?